

# COM(2025) 333 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 11 juillet 2025

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 11 juillet 2025

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du conseil de partenariat UE-Arménie**

*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*